

Attestation d'un intermédiaire étranger, d'une entité intermédiaire étrangère, ou de certaines succursales américaines aux fins de la retenue fiscale américaine

► Les renvois à des articles constituent des renvois à l'Internal Revenue Code.

► Aller à www.irs.gov/formw8imy pour obtenir les instructions et l'information la plus récente.

(Le lien de l'IRS n'est disponible qu'en anglais.)

► Remettre ce formulaire à l'agent payeur fiscal. Ne pas l'envoyer à l'IRS.

Ne pas utiliser ce formulaire pour : **Utiliser plutôt le formulaire de l'IRS ou le formulaire de remplacement en français :**

- Un propriétaire bénéficiaire cherchant uniquement à obtenir le statut d'étranger ou des avantages aux termes d'une convention fiscale (autre qu'un intermédiaire admissible agissant à titre de courtier admissible en dérivés) W-8BEN ou W-8BEN-E
- Une entité hybride cherchant à obtenir, pour son compte, des avantages aux termes d'une convention fiscale (autre qu'un intermédiaire admissible agissant à titre de courtier admissible en dérivés) W-8BEN-E
- Une personne étrangère affirmant que le revenu est effectivement lié à l'exploitation d'une entreprise aux États-Unis W-8ECI
- Entité transparente ayant un seul propriétaire étranger qui est le propriétaire bénéficiaire du revenu auquel ce formulaire se rapporte. Le propriétaire unique étranger devrait plutôt utiliser le formulaire (autre qu'un intermédiaire admissible agissant à titre de courtier admissible en dérivés) W-8BEN, W-8BEN-E, ou W-8ECI
- Un gouvernement étranger, une organisation internationale, une banque centrale émettrice étrangère, une organisation étrangère exonérée d'impôt, une fondation privée étrangère, ou un gouvernement d'une possession des États-Unis qui demande l'application des articles 115(2), 501(c), 892, 895 ou 1443(b) W-8EXP
- Une entité américaine ou un citoyen ou un résident des États-Unis W-9
- Particulier étranger soumettant des documents conformément à l'article 6050W W-8BEN, W-8BEN-E ou W-8ECI

Partie I Identification de l'entité

1 Nom de l'organisation agissant à titre d'intermédiaire	2 Pays de constitution de l'organisation
---	---

3 Nom de l'entité transparente (s'il y a lieu, voir les instructions)

4 Statut en vertu du chapitre 3 (type d'entité) (ne cocher qu'une seule case.) :

<input type="checkbox"/> Intermédiaire admissible (y compris un courtier admissible en dérivés). Remplir la partie III. <input type="checkbox"/> Intermédiaire non admissible. Remplir la partie IV. <input type="checkbox"/> Institution financière territoriale. Remplir la partie V. <input type="checkbox"/> Succursale américaine. Remplir la partie VI. <input type="checkbox"/> Société de personnes étrangère effectuant la retenue. Remplir la partie VII.	<input type="checkbox"/> Fiducie étrangère effectuant la retenue. Remplir la partie VII. <input type="checkbox"/> Société de personnes étrangère n'effectuant pas la retenue. Remplir la partie VIII. <input type="checkbox"/> Fiducie simple étrangère n'effectuant pas la retenue. Remplir la partie VIII. <input type="checkbox"/> Fiducie de cédant étrangère n'effectuant pas la retenue. Remplir la partie VIII.
---	---

5 Statut en vertu du chapitre 4 (statut FATCA) (Voir les instructions pour plus de détails et remplir l'attestation ci-dessous pour le statut applicable de l'entité.) (ne cocher qu'une seule case.) :

<input type="checkbox"/> Institution financière étrangère (IFE) non participante (y compris une IFE affiliée à une autre IFE déclarante d'un AIG (accord intergouvernemental) autre qu'une IFE réputée conforme, une IFE participante, ou un propriétaire bénéficiaire exonéré). Remplir la partie IX (s'il y a lieu). <input type="checkbox"/> IFE participante. <input type="checkbox"/> IFE déclarante du modèle 1. <input type="checkbox"/> IFE déclarante du modèle 2. <input type="checkbox"/> IFE enregistrée réputée conforme (autre qu'une IFE déclarante du modèle 1, une IFE parrainée, ou une IFE non déclarante de l'AIG abordées dans la partie XIX). <input type="checkbox"/> Institution financière territoriale. Remplir la partie V. <input type="checkbox"/> IFE parrainée (autre qu'un instrument de placement à participation restreinte parrainé, certifié et réputé conforme). Remplir la partie X. <input type="checkbox"/> Banque locale non enregistrée certifiée et réputée conforme. Remplir la partie XII. <input type="checkbox"/> IFE certifiée réputée conforme comportant uniquement des comptes de faible valeur. Remplir la partie XIII. <input type="checkbox"/> Instrument de placement à participation restreinte parrainé, certifié et réputé conforme. Remplir la partie XIV. <input type="checkbox"/> Entité certifiée réputée conforme détenant des titres de créance à durée de vie limitée. Remplir la partie XV.	<input type="checkbox"/> Certaines entités d'investissement qui ne tiennent pas de comptes financiers. Remplir la partie XVI. <input type="checkbox"/> Distributeur faisant l'objet de restrictions. Remplir la partie XVII. <input type="checkbox"/> Banque centrale émettrice étrangère. Remplir la partie XVIII. <input type="checkbox"/> IFE non déclarante d'un AIG. Remplir la partie XIX. <input type="checkbox"/> Régimes de retraite exonérés. Remplir la partie XX. <input type="checkbox"/> Entité de groupe non financière faisant l'objet d'une exception. Remplir la partie XXI. <input type="checkbox"/> Entreprise non financière en démarrage faisant l'objet d'une exception. Remplir la partie XXII. <input type="checkbox"/> Entité non financière faisant l'objet d'une exception en cours de liquidation ou en faillite. Remplir la partie XXIII. <input type="checkbox"/> EENF ouverte ou EENF affiliée d'une société ouverte. Remplir la partie XXIV. <input type="checkbox"/> EENF territoriale faisant l'objet d'une exception. Remplir la partie XXV. <input type="checkbox"/> EENF active. Remplir la partie XXVI. <input type="checkbox"/> EENF passive. Remplir la partie XXVII. <input type="checkbox"/> EENF déclarante directe. <input type="checkbox"/> EENF déclarante directe parrainée. Remplir la partie XXVIII.
---	---

Partie I Identification de l'entité (suite)

- 6 Adresse de résidence permanente (rue, n° d'app. ou bur., ou route rurale). **Ne pas utiliser une case postale ni « aux soins de »** (autre que l'adresse officielle).

Ville ou village, État ou province. Indiquer le code postal, s'il y a lieu.	Pays
---	------

- 7 Adresse postale (si elle diffère de celle indiquée ci-dessus)

Ville ou village, État ou province. Indiquer le code postal, s'il y a lieu.	Pays
---	------

- 8 Numéro d'identification de contribuable des États-Unis, si cela est requis ► _____

QI-EIN WP-EIN WT-EIN EIN

- 9a GIIN (s'il y a lieu)

- 9b Numéro d'identification de contribuable étranger, au besoin

- 10 Numéro(s) de référence (voir les instructions)

Partie II

Entité transparente ou succursale qui reçoit un paiement. (Ne remplir que pour une entité transparente avec GIIN ou une succursale d'une IFE dans un autre pays que le pays de résidence de l'IFE. Ne pas remplir la partie II pour les succursales des courtiers admissibles en dérivés. Voir les instructions.)

- 11 Statut en vertu du chapitre 4 (statut FATCA) de l'entité transparente ou succursale qui reçoit un paiement.

Succursale considérée comme une IFE non participante. IFE déclarante du modèle 1. Succursale américaine.
 IFE participante. IFE déclarante du modèle 2.

- 12 Adresse de l'entité transparente ou succursale (rue, n° d'app. ou bur., ou route rurale). **Ne pas utiliser une case postale ni « aux soins de »** (autre que l'adresse officielle).

Ville ou village, État ou province. Indiquer le code postal, s'il y a lieu.	Pays
---	------

- 13 GIIN (s'il y a lieu) ►

Chapitre 3 Attestations de statut**Partie III Intermédiaire admissible****Tous les intermédiaires admissibles**

- 14 J'atteste que l'entité décrite à la partie I (ou la succursale, le cas échéant) :
- est un intermédiaire admissible à l'égard du ou des comptes indiqués à la ligne 10 ou dans un relevé des retenues fiscales auquel ce formulaire se rapporte (s'il y a lieu), qui répond à un ou à plusieurs des critères suivants :
 - (i) n'agit pas pour son propre compte ;
 - (ii) un courtier admissible en dérivés qui reçoit des paiements sur des titres sous-jacents ou des opérations potentielles dans le cadre du paragraphe 871(m) ;
 - (iii) un intermédiaire qualifié assumant la responsabilité principale en matière de retenue pour les paiements d'intérêts de substitution, comme l'autorise l'accord d'intermédiaire admissible ;
 - a fourni ou fournira un relevé des retenues fiscales (s'il y a lieu) aux fins des chapitres 3 et 4, et du paragraphe 1446(a), ou du paragraphe 1446(f), qui est assujéti aux attestations faites dans ce formulaire.
 - dans la mesure où elle est une intermédiaire admissible divulgatrice aux fins du paragraphe 1446(a) ou (f) pour les paiements associés au présent formulaire, fournira les documents relatifs aux bénéficiaires requis à associer à un montant tiré d'une distribution de société de personnes cotée en bourse ou soumis à une retenue sur une telle distribution.

Partie III Intermédiaire admissible (suite)**Intermédiaires admissibles n'agissant pas à titre de courtiers admissibles en dérivés (cocher toutes les cases pertinentes)**

- 15a J'atteste que l'entité décrite à la partie I du présent formulaire assume la responsabilité principale en matière de retenue en vertu des chapitres 3 et 4 pour chaque compte indiqué dans un relevé des retenues fiscales joint au présent formulaire (ou, si aucun relevé des retenues fiscales n'est joint au formulaire, pour tous les comptes).
- b J'atteste que l'entité décrite à la partie I du présent formulaire assume la responsabilité principale en matière de retenue et de déclaration pour chaque versement d'un montant tiré de la vente d'une participation dans une société de personnes cotée en bourse aux termes du paragraphe 1446(f) et associée à chaque compte indiqué sur un relevé des retenues fiscales joint au présent formulaire pour recevoir ces montants (ou, si aucun relevé des retenues fiscales n'est joint au présent formulaire, pour tous les comptes).
- c J'atteste que l'entité décrite à la partie I du présent formulaire assume la responsabilité principale en matière de retenue en vertu de l'alinéa 1.1446-4(b)(3) du Règlement pour chaque distribution réalisée par une société de personnes cotée en bourse associée à chaque compte indiqué dans un relevé des retenues fiscales joint au présent formulaire (ou, si aucun relevé des retenues fiscales n'est joint au formulaire, pour tous les comptes).
- d J'atteste que l'entité décrite à la partie I du présent formulaire est un intermédiaire admissible qui agit en qualité de prêteur de titres agréé et qui assume la responsabilité d'agent payeur fiscal principal associé à chaque compte indiqué dans un relevé des retenues fiscales joint au présent formulaire (ou, si aucun relevé des retenues fiscales n'est joint au formulaire, pour tous les comptes).
- e J'atteste que l'entité décrite à la partie I du présent formulaire assume la responsabilité principale en matière de retenue en vertu des chapitres 3 et 4, ainsi que la responsabilité principale quant à la présentation du formulaire 1099 et à la retenue de réserve pour tous les paiements des intérêts de source américaine et des intérêts de substitution, comme l'autorise l'accord d'intermédiaire admissible.
- f J'atteste que l'entité décrite à la partie I du présent formulaire assume la responsabilité principale quant à la présentation du formulaire 1099 et à la retenue de réserve ou une responsabilité quant aux déclarations à titre d'IFE participante ou d'IFE enregistrée réputée conforme en ce qui concerne les comptes qu'elle détient et dont les titulaires sont des personnes désignées des États-Unis comme le permettent les paragraphes 1.6049-4(c)(4)(i) ou (c)(4)(ii) du Règlement, au lieu de la présentation du formulaire 1099 pour chaque compte indiqué dans un relevé des retenues fiscales joint au présent formulaire (ou, si aucun relevé des retenues fiscales n'est joint au formulaire, pour tous les comptes).
- g J'atteste que l'entité décrite à la partie I du présent formulaire n'assume pas la responsabilité principale quant à la présentation du formulaire 1099 et à la retenue de réserve pour chaque compte indiqué dans un relevé des retenues fiscales joint au présent formulaire (ou, si aucun relevé des retenues fiscales n'est joint au formulaire, pour tous les comptes).
- h (Remplir seulement si l'entité décrite à la partie I du présent formulaire n'assume pas la responsabilité principale quant à la présentation du formulaire 1099 et à la retenue de réserve.) Si l'entité décrite à la partie I du présent formulaire a attribué ou attribuera une partie d'un paiement à un bloc de taux de retenue de bénéficiaires aux États-Unis en vertu du chapitre 4 dans un relevé des retenues fiscales auquel se rapporte le présent formulaire, j'atteste que cette entité satisfait aux critères énoncés au paragraphe 1.6049-4(c)(4)(iii) du Règlement à l'égard de tout titulaire d'un compte qu'elle détient qui est inclus dans un tel bloc de taux de retenue.
- i (Remplir seulement si l'entité décrite à la partie I du présent formulaire n'assume pas la responsabilité principale quant à la présentation du formulaire 1099 et à la retenue de réserve.) Si l'entité décrite à la partie I du présent formulaire a attribué ou attribuera une partie d'un paiement à un bloc de taux de retenue de bénéficiaires aux États-Unis en vertu du chapitre 4 dans un relevé des retenues fiscales auquel se rapporte le présent formulaire, dans la mesure où les bénéficiaires aux États-Unis sont des titulaires de compte d'un intermédiaire ou d'une entité intermédiaire recevant un paiement de l'entité, j'atteste que l'entité a obtenu ou obtiendra des documents suffisants pour établir le statut de chaque intermédiaire ou entité intermédiaire comme IFE participante, IFE enregistrée réputée conforme ou IFE qui est un intermédiaire admissible.

Courtiers admissibles en dérivés

- 16a J'atteste que chaque courtier admissible en dérivés indiqué à la partie I du présent formulaire ou dans un relevé des retenues fiscales auquel se rapporte le présent formulaire satisfait aux critères pour agir à titre de courtier admissible en dérivés (y compris l'approbation par l'IRS d'agir de cette façon) et assume la responsabilité principale en matière de retenue et de déclaration en vertu des chapitres 3, 4 et 61 ainsi que du paragraphe 3406 à l'égard de tout paiement qu'il effectue quant à des opérations potentielles dans le cadre du paragraphe 871(m).
- b Classement de l'entité de admissible en dérivés :
- Société par actions Société de personnes Entité transparente

Partie IV Intermédiaire non admissible**Cocher toutes les cases pertinentes.**

- 17a (Tous les intermédiaires non admissibles et intermédiaire qualifié qui n'agissent pas en cette qualité doivent cocher cette case.) J'atteste que l'entité décrite à la partie I du présent formulaire n'agit pas à titre d'intermédiaire admissible à l'égard du ou des comptes pour lesquels ce formulaire est fourni et n'agit pas pour son propre compte.
- b J'atteste que l'entité décrite à la partie I du présent formulaire utilise ce formulaire pour transmettre des attestations de retenue ou d'autres preuves documentaires et qu'elle a fourni ou fournira un relevé des retenues fiscales, si cela est requis. Nota : Si le présent formulaire est fourni aux fins de la participation de l'entité dans une société de personnes cotée en bourse, veuillez lire les instructions pour la partie IV avant de cocher cette case.

Partie IV Intermédiaire non admissible (suite)

- c** J'atteste que l'entité décrite à la partie I du présent formulaire satisfait aux critères énoncés à l'article 1.6049-4(c)(4)(iii) du Règlement à l'égard de tout titulaire d'un compte qu'elle détient qui est inclus dans un bloc de taux de retenue de bénéficiaires aux États-Unis indiqué dans un relevé des retenues fiscales auquel ce formulaire se rapporte (à l'exclusion d'une distribution provenant d'une société de personnes cotée en bourse).
- d** J'atteste que l'entité décrite à la partie I de ce formulaire agit en qualité de prêteur de titres agréé (autre qu'un intermédiaire admissible) qui assume la responsabilité principale en matière de retenue et de déclaration à l'égard des paiements auxquels ce formulaire se rapporte qui sont des dividendes de remplacement de source américaine reçus de l'agent payeur fiscal.
- e** Dans la mesure où l'entité indiquée à la partie I du présent formulaire fournit un autre relevé des retenues fiscales décrit à la division 1.1441-1(e)(3)(iv)(C)(3) du Règlement pour tout paiement associé au formulaire, l'entité déclare que les renseignements figurant sur tous les relevés de retenue associés à ce certificat de retenue fiscale ont été (ou seront) comparés aux autres renseignements de compte, pour vérifier toute incompatibilité, que l'entité détenait pour les propriétaires réels pour déterminer le taux de retenue à l'égard de chaque bénéficiaire (en appliquant les normes de connaissance prévues à l'article 1441 ou 1471, selon le cas).

Partie V Institution financière territoriale

- 18a** J'atteste que l'entité décrite à la partie I est une institution financière (autre qu'une entité d'investissement qui n'est pas également un établissement de dépôt, un établissement de garde de valeurs ou une compagnie d'assurance) qui a été constituée ou établie en vertu des lois d'un territoire des États-Unis.

Cochez la case à la ligne 18b ou 18c, selon le cas.

- b** J'atteste également que l'entité décrite à la partie I utilise ce formulaire comme preuve de l'entente qu'elle a conclue avec l'agent payeur fiscal, selon laquelle elle sera considérée comme une personne américaine aux fins des chapitres 3 et 4 à l'égard des sommes à déclarer et des paiements assujettis à une retenue auxquels cette attestation de retenue se rapporte.
- c** J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- utilise le formulaire pour transmettre des attestations de retenue ou d'autres documents concernant les personnes pour lesquelles elle reçoit un paiement d'une somme à déclarer ou un paiement assujetti à une retenue ; **et**
 - a fourni ou fournira un relevé des retenues fiscales, s'il y a lieu.

Cochez les cases des lignes 18d et 18e ou 18f, selon le cas.

- d** J'atteste que l'entité décrite à la partie I accepte d'être traitée comme une personne américaine en vertu de la division 1.1446(f)-4(a)(2)(i)(B) du Règlement à l'égard des montants tirés de la vente de participations dans des sociétés de personnes cotées en bourse.
- e** J'atteste que l'entité décrite à la partie I accepte d'être traitée comme une personne américaine (conformément à la division 1.1446(f)-4(a)(2)(i)(A) du Règlement et comme prête-nom en vertu de l'alinéa 1.1446-4(b)(3) du Règlement) à l'égard des distributions effectuées par des sociétés de personnes cotées en bourse ; **ou**
- f** n'agit pas à titre de prête-nom pour les distributions de sociétés de personnes cotées en bourse et fournit des relevés de retenues fiscales pour les distributions. Nota : Si ce formulaire est fourni pour un montant réalisé, veuillez lire les instructions pour la partie V avant de transmettre un relevé des retenues fiscales pour un montant réalisé lorsque l'entité ne coche pas la case de la ligne 18d.

Partie VI Certaines succursales américaines

- 19a** J'atteste que l'entité décrite à la partie I est une succursale américaine qui reçoit des montants à déclarer ou des paiements assujettis à une retenue qui ne sont pas des revenus effectivement liés à des opérations ou à des affaires menées aux États-Unis, des distributions de sociétés de personnes cotées en bourse ou des montants tirés de la vente de participations dans des sociétés de personnes cotées en bourse.

Cochez la case de la ligne 19b ou 19c, selon le cas.

- b** J'atteste que l'entité décrite à la partie I est une succursale américaine d'une banque ou d'une compagnie d'assurance étrangère décrite à la division 1.1441-1(b)(2)(iv)(A) qui utilise ce formulaire comme preuve de l'entente qu'elle a conclue avec l'agent payeur fiscal, selon laquelle elle sera considérée comme une personne américaine à l'égard des montants à déclarer ou des paiements à retenir auxquels cette attestation de retenue se rapporte.
- c** J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- utilise ce formulaire pour transmettre des attestations de retenue ou d'autres documents concernant les personnes pour lesquelles elle reçoit un paiement d'un montant à déclarer ;
 - a fourni ou fournira un relevé des retenues fiscales, s'il y a lieu ; **et**
 - dans le cas d'un paiement assujetti à une retenue, applique les règles décrites dans le paragraphe 1.1471-4(d)(2)(iii)(C) du Règlement.

Cochez les cases des lignes 19d et 19e ou 19f, selon le cas.

- d** J'atteste que l'entité décrite à la partie I est une succursale américaine (telle que décrite à la division 1.1446(f)-4(a)(2)(i)(B) du Règlement) qui agit à titre de personne américaine relativement aux montants tirés de la vente de participations par des sociétés de personnes cotées en bourse.
- e** J'atteste que l'entité décrite à la partie I est une succursale américaine (telle que décrite à la division 1.1441-1(b)(2)(iv)(A) du Règlement) qui est considérée comme une personne américaine et comme prête-nom relativement aux distributions effectuées par des sociétés de personnes cotées en bourse en vertu de l'alinéa 1.1446-4(b)(3) du Règlement.
- f** n'agit pas à titre de prête-nom pour les distributions de sociétés de personnes cotées en bourse et fournit des relevés de retenues fiscales pour les distributions. Nota : Si ce formulaire est fourni pour un montant réalisé, veuillez lire les instructions pour la partie VI avant de transmettre un relevé des retenues fiscales pour un montant réalisé lorsque la succursale américaine ne coche pas la case de la ligne 19d.

Partie VII Société de personnes étrangère effectuant la retenue ou fiducie étrangère effectuant la retenue

- 20 J'atteste que l'entité décrite à la partie I est une société de personnes étrangère effectuant la retenue ou une fiducie étrangère effectuant la retenue qui agit conformément aux conditions de sa convention de société de personnes étrangère effectuant la retenue ou de fiducie étrangère effectuant la retenue.

Partie VIII Société de personnes, fiducie simple ou fiducie de cédant étrangère n'effectuant pas la retenue

Cochez toutes les cases pertinentes.

- 21a J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- est une société de personnes étrangère n'effectuant pas la retenue, une fiducie simple étrangère n'effectuant pas la retenue ou une fiducie de cédant étrangère n'effectuant pas la retenue, et fournit ce formulaire pour des paiements qui ne sont pas effectivement liés à l'exploitation d'une entreprise aux États-Unis ou traités comme tels ; **et**
 - utilise ce formulaire pour transmettre les attestations de retenue ou d'autres documents et a fourni ou fournira un relevé des retenues fiscales, comme le prévoient les chapitres 3 et 4, qui est assujéti aux attestations faites dans ce formulaire.
- b J'atteste que l'entité décrite à la partie I est une société de personnes étrangère ou une fiducie de cédant étrangère qui est un associé d'une autre société de personnes de palier inférieur et produit le formulaire W-8IMY aux fins du paragraphe 1446(a).
- c J'atteste que l'entité décrite à la partie I est une société de personnes étrangère qui reçoit un montant tiré du transfert d'une participation dans une société de personnes aux fins du paragraphe 1446(f).
- d J'atteste que l'entité décrite à la partie I est une société de personnes étrangère qui fournit un relevé des retenues fiscales pour un montant modifié tiré du transfert (cochez, le cas échéant, seulement si la case 21c est cochée).
- e J'atteste que l'entité décrite à la partie I est une fiducie de cédant étrangère qui fournit, en vertu de la division 1.1446(f)-1c)(2)(vii) du Règlement, le formulaire au nom de chaque cédant ou autre propriétaire de la fiducie et qui transmet des attestations de retenue et fournit un relevé des retenues fiscales pour attribuer le montant réalisé à chaque cédant ou autre propriétaire.
- f Dans la mesure où l'entité indiquée à la partie I du présent formulaire fournit un autre relevé des retenues fiscales décrit à la division 1.1441-1(e)(3)iv)(C)(3) du Règlement pour tout paiement associé au formulaire, l'entité déclare que les renseignements sur toutes les attestations de retenue associées au relevé des retenues fiscales peuvent être utilisés selon les normes de connaissance prévues à l'article 1441 ou 1471 applicable à l'entité.

Chapitre 4 Attestations de statut**Partie IX IFE non participante comportant des propriétaires bénéficiaires exonérés**

- 22 J'atteste que l'entité décrite à la partie I utilise ce formulaire pour transmettre les attestations de retenue ou d'autres documents et a fourni ou fournira un relevé des retenues fiscales qui indique la partie du paiement attribuée à un ou plusieurs propriétaires bénéficiaires exonérés.

Partie X IFE parrainée

23a Nom de l'entité de parrainage : ► _____

Cochez la case à la ligne 23b ou 23c, selon le cas.

- b J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- est une entité d'investissement ;
 - n'est pas un intermédiaire admissible, une société de personnes étrangère effectuant la retenue (sauf lorsque la convention de société de personnes étrangère effectuant la retenue le permet) ou une fiducie étrangère effectuant la retenue ; **et**
 - a convenu avec l'entité susmentionnée (qui n'est pas une IFE non participante) d'agir à titre d'entité de parrainage pour cette entité.
- c J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- est une société étrangère contrôlée aux termes de l'article 957(a) ;
 - n'est pas un intermédiaire admissible, une société de personnes étrangère effectuant la retenue ou une fiducie étrangère effectuant la retenue ;
 - est détenue en propriété exclusive, directement ou indirectement, par l'institution financière américaine susmentionnée qui accepte d'agir à titre d'entité de parrainage pour cette entité ; **et**
 - partage un système de compte électronique commun avec l'entité de parrainage (susmentionnée) qui permet à cette dernière de recenser tous les titulaires de compte et les bénéficiaires de l'entité et d'avoir accès à tous les renseignements concernant les comptes et les clients tenus par l'entité, y compris, entre autres, les renseignements sur l'identité des clients, les documents d'identification des clients, le solde des comptes et tous les paiements faits aux titulaires de compte ou aux bénéficiaires.

Partie XI IFE documentée par le propriétaire

Remarque. Ce statut ne s'applique que si l'institution financière américaine, l'IFE participante, l'IFE déclarante du modèle 1, ou l'IFE déclarante du modèle 2 à qui ce formulaire est remis a convenu de considérer l'IFE comme une IFE documentée par le propriétaire. L'IFE documentée par le propriétaire doit faire les attestations ci-dessous.

24a J'atteste que l'IFE décrite à la partie I :

- n'agit pas à titre d'intermédiaire ;
- n'accepte pas les dépôts dans le cours normal de ses affaires bancaires ou similaires ;
- ne détient pas, dans une grande mesure par rapport à ses autres activités, des avoirs financiers pour le compte d'autres personnes ;
- n'est pas une compagnie d'assurance (ou la société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui effectue des paiements à l'égard d'un compte financier ou qui a l'obligation de le faire ;
- n'est pas membre du groupe d'une entité (autre qu'une IFE qui est également considérée comme une IFE documentée par le propriétaire) qui accepte des dépôts dans le cours normal de ses affaires bancaires ou similaires, qui détient, dans une grande mesure par rapport à ses autres activités, des avoirs financiers pour le compte d'autres personnes ou qui est une compagnie d'assurance (ou la société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui effectue des paiements à l'égard d'un compte financier ou qui a l'obligation de le faire ; **et**
- ne tient aucun compte financier pour une IFE non participante.

Cochez la case à la ligne 24b ou 24c, selon le cas.

b J'atteste que l'IFE décrite à la partie I :

- a fourni ou fournira une déclaration de propriétaire d'IFE (y compris tout document de propriétaire applicable) comportant :
 - (i) le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), la catégorie d'entité en vertu du chapitre 4 et le type de documents fournis (s'il y a lieu) pour chaque particulier et personne désignée des États-Unis qui détient un intérêt direct ou indirect dans les titres de participation de l'IFE documentée par le propriétaire (en examinant toutes les entités autres que des personnes désignées des États-Unis) ;
 - (ii) le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), la catégorie d'entité en vertu du chapitre 4 de tout particulier et de toute personne désignée des États-Unis qui détient des titres de créance de l'IFE documentée par le propriétaire (y compris des titres de créance indirects, comme des titres de créance de toute entité appartenant directement ou indirectement au bénéficiaire, ou des titres de participation directs ou indirects d'un créancier du bénéficiaire) qui constituent un compte financier supérieur à 50 000 \$ (compte non tenu de tous les titres de créance détenus par des IFE participantes, des IFE enregistrées réputées conformes, des IFE certifiées réputées conformes, des EENF faisant l'objet d'une exception, des propriétaires bénéficiaires exonérés, ou des personnes des États-Unis autres que des personnes désignées des États-Unis) ; et
 - (iii) tout renseignement supplémentaire que demande l'agent payeur fiscal pour s'acquitter de ses obligations envers l'entité.

c J'atteste que l'IFE décrite à la partie I :

- a fourni ou fournira une lettre d'un vérificateur, signée pas plus de 4 ans avant la date du paiement, d'un cabinet comptable indépendant ou d'un conseiller juridique ayant un établissement aux États-Unis, indiquant que le cabinet ou le conseiller juridique a examiné les documents de l'IFE à l'égard de la totalité de ses propriétaires et créanciers mentionnés à l'article 1.1471-3(d)(6)(iv)(A)(2) du Règlement et que l'IFE respecte tous les critères pour être considérée comme une IFE documentée par le propriétaire. L'IFE décrite à la partie I a également fourni ou fournira une déclaration de propriétaire d'IFE et un formulaire W-9, y compris des renonciations, comme le décrit l'article 1.1471-3(d)(6)(iv) du Règlement.

Partie XII Banque locale non enregistrée certifiée et réputée conforme

25 J'atteste que l'IFE décrite à la partie I :

- exerce des activités et détient une licence uniquement à titre de banque ou de caisse de crédit (ou d'une organisation coopérative de crédit semblable sans but lucratif) dans le pays où elle a été constituée ou établie ;
- exerce des activités qui consistent principalement à effectuer des prêts et à recevoir des dépôts, dans le cas d'une banque, provenant de clients au détail non liés à cette banque et, dans le cas d'une caisse de crédit ou d'une organisation coopérative de crédit semblable, à ses membres, pourvu qu'aucun membre ne détienne une participation de plus de 5% dans cette caisse de crédit ou cette organisation coopérative de crédit ;
- ne sollicite aucun titulaire de compte situé à l'extérieur du pays où elle a été constituée ou établie ;
- n'a aucun lieu fixe d'affaires à l'extérieur de ce pays (à cette fin, « lieu fixe d'affaires » ne comprend pas un établissement qui n'est pas annoncé au public et à partir duquel l'IFE n'exécute que des fonctions de soutien administratif) ;
- compte un actif de 175 M\$ ou moins selon son bilan et, si elle est membre d'un groupe étendu, le groupe compte un actif de 500 M\$ ou moins selon le bilan consolidé ou cumulé du groupe ; **et**
- ne compte aucun membre, dans son groupe affilié étendu, qui est une IFE, sauf pour ce qui est des IFE qui ont été constituées ou établies dans le même pays que l'IFE décrite à la partie I et qui satisfont aux critères énoncés dans la présente partie XII.

Partie XIII IFE certifiée réputée conforme comportant uniquement des comptes de faible valeur

- 26 J'atteste que l'IFE décrite à la partie I :
- n'exerce pas principalement des activités d'investissement, de réinvestissement ou de négociation de valeurs mobilières, de parts de sociétés de personnes, de marchandises, de contrats notionnels, de contrats d'assurance ou de rente ou de quelque intérêt (y compris un contrat à terme standardisé ou de gré à gré, ou une option) dans des valeurs mobilières, des parts de sociétés de personnes, des marchandises, des contrats notionnels, des contrats d'assurance, ou des contrats de rente ;
 - Aucun compte financier maintenu par l'IFE ou par un membre de son groupe étendu, le cas échéant, n'a un solde ou une valeur excédant 50 000 \$ (comme il est établi après l'application des règles applicables en matière de regroupement des comptes) ; **et**
 - ni l'IFE, ni son groupe affilié étendu dans son ensemble, le cas échéant, n'affiche un actif de plus de 50 M\$ sur son bilan consolidé ou cumulé à la fin de son dernier exercice.

Partie XIV Instrument de placement à participation restreinte parrainé, certifié et réputé conforme

- 27a Nom de l'entité de parrainage : ► _____
- b J'atteste que l'IFE décrite à la partie I :
- est une IFE du seul fait qu'elle est une entité d'investissement décrite à l'article 1.1471-5(e)(4) du Règlement ;
 - n'est pas un intermédiaire admissible, une société de personnes étrangère effectuant la retenue ou une fiducie étrangère effectuant la retenue ;
 - confiera l'ensemble de ses responsabilités en matière de contrôle préalable, de retenue et de déclaration (déterminées comme si l'IFE était une IFE participante) à l'entité de parrainage mentionnée à la ligne 27a ; **et**
 - au plus 20 personnes physiques détiennent l'ensemble des titres de créance et des titres de participation de l'entité (compte non tenu des titres de créance appartenant à des institutions financières américaines, à des IFE participantes, à des IFE enregistrées réputées conformes et à des IFE certifiées réputées conformes ni des titres de participation appartenant à une entité qui détient 100 % des titres de participation de l'IFE décrite à la partie I et qui est elle-même une IFE parrainée).

Partie XV Entité certifiée réputée conforme détenant des titres de créance à durée de vie limitée

- 28 J'atteste que l'IFE décrite à la partie I :
- existait en date du 17 janvier 2013 ;
 - a émis toutes les catégories de ses titres de créance ou de participation aux investisseurs au plus tard le 17 janvier 2013 conformément à un acte de fiducie ou à une convention semblable ; **et**
 - est certifiée et réputée conforme parce qu'elle satisfait aux critères pour être considérée comme une entité détenant des titres de créance à durée de vie limitée (comme les restrictions à l'égard de son actif et les autres exigences prévues à l'article 1.1471-5(f)(2)(iv) du Règlement).

Partie XVI Certaines entités d'investissement qui ne tiennent pas de comptes financiers

- 29 J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- est une institution financière uniquement parce qu'elle est une entité d'investissement décrite à l'article 1.1471-5(e)(4)(i)(A) du Règlement ; **et**
 - ne tient pas de comptes financiers.

Partie XVII Distributeur faisant l'objet de restrictions

- 30a (Tous les distributeurs faisant l'objet de restrictions doivent cocher.) J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- exerce des activités de placeur de titres d'emprunt ou de participation du fonds faisant l'objet de restrictions auquel ce formulaire se rapporte ;
 - fournit des services de placement à au moins 30 clients non liés, et moins de la moitié de sa clientèle est composée de personnes liées entre elles ;
 - est tenue d'effectuer un contrôle préalable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent en vertu des lois anti-blanchiment du pays où elle a été établie (qui est un pays conforme aux règles du GAFI) ;
 - exerce des activités uniquement dans le pays où elle a été constituée ou établie, n'a aucun établissement fixe à l'extérieur de ce pays et a été constituée ou établie dans le même pays que tous les membres de son groupe, le cas échéant ;
 - ne fait aucune sollicitation auprès de clients situés à l'extérieur du pays où elle a été constituée ou établie ;
 - affiche, dans son état des résultats du dernier exercice terminé, des actifs sous gestion ne totalisant pas plus de 175 M\$ et des produits d'exploitation bruts n'excédant pas 7 M\$;
 - n'est pas membre d'un groupe étendu affichant, dans son état des résultats consolidé ou cumulé du dernier exercice terminé, des actifs sous gestion totalisant plus de 500 M\$ et des produits d'exploitation bruts excédant 20 M\$; **et**
 - ne distribue aucun titre de créance ou de participation du fonds faisant l'objet de restrictions à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives comportant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes.

Partie XVII Distributeur faisant l'objet de restrictions (suite)

Cochez la case à la ligne 30b ou 30c, selon le cas.

J'atteste en outre, à l'égard de toutes les ventes de titres d'emprunt ou de participation du fonds faisant l'objet de restrictions auquel ce formulaire se rapporte qui sont effectuées après le 31 décembre 2011, que l'entité décrite à la partie I :

- b a été liée par une convention de placement qui comportait une interdiction de vendre des titres de créance ou de participation à des entités américaines et à des particuliers qui sont résidents des États-Unis et est actuellement liée par une convention de placement qui comporte une interdiction de vendre des titres de créance ou de participation à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives comportant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes ;
- c est actuellement liée par une convention de placement qui comporte une interdiction de vendre des titres de créance ou de participation à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives comportant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes et, à l'égard de toutes les ventes faites avant le moment où cette restriction a été intégrée à sa convention de placement, a examiné tous les comptes associés à ces ventes conformément à la marche à suivre prescrite à l'article 1.1471-4(c) du Règlement qui s'applique aux comptes préexistants, et a racheté tous les titres qui avaient été vendus à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives comportant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes, ou transférera les titres à un distributeur qui est une IFE déclarante du modèle 1 ou une IFE déclarante du modèle 2.

Partie XVIII Banque centrale émettrice étrangère

- 31 J'atteste que l'entité décrite à la partie I est considérée comme le propriétaire bénéficiaire du paiement aux seules fins du chapitre 4 en vertu de l'article 1.1471-6(d)(4) du Règlement.

Partie XIX IFE non déclarante d'un AIG

- 32 J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- Satisfait aux critères pour être considérée comme une institution financière non déclarante conformément à un AIG applicable entre les États-Unis et _____.
 - L'AIG visé est un AIG de modèle 1 ou un AIG de modèle 2 ; et est traité en tant que _____ en vertu des dispositions de l'AIG ou des règlements du Trésor américain applicables (le cas échéant, voir les instructions) ; **et**
 - Si vous êtes une fiducie documentée par le fiduciaire ou une entité parrainée, fournissez le nom du fiduciaire ou de l'entité de parrainage _____. Le fiduciaire provient : des É.-U. d'un pays étranger

Partie XX Régimes de retraite exonérés

Cochez la case à la ligne 33a, b, c, d, e ou f, selon le cas.

- 33a J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- est établie dans un pays avec lequel les États-Unis ont conclu une convention fiscale en vigueur ;
 - s'occupe principalement de l'administration ou du versement de prestations de retraite ; **et**
 - a droit à des avantages aux termes de la convention fiscale à l'égard du revenu que la caisse reçoit de sources américaines (ou y aurait droit si elle recevait ce type de revenu) à titre de résident de l'autre pays, qui satisfait aux critères applicables en matière de limitation des avantages.
- b J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- a été établie afin de verser des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès (ou toute combinaison de celles-ci) à des bénéficiaires qui sont d'anciens employés d'un ou de plusieurs employeurs en contrepartie des services rendus par ces employés ;
 - n'a aucun bénéficiaire qui a droit à plus de 5 % de l'actif de l'IFE ;
 - est assujettie à la réglementation gouvernementale et dépose un rapport annuel sur ses bénéficiaires auprès des autorités fiscales compétentes dans le pays où la caisse est établie ou exerce ces activités ; **et**
 - (i) est exonérée de l'impôt sur les revenus de placement en vertu des lois du pays où elle est établie ou exerce ses activités étant donné son statut de régime de retraite ;
 - (ii) reçoit au moins 50 % de ses cotisations totales d'employeurs qui participent à la caisse (compte non tenu des transferts d'actifs provenant des comptes décrits dans la présente partie, des comptes de retraite décrits dans un modèle 1 ou 2 d'AIG applicable et d'autres caisses de retraite décrites dans un modèle 1 ou 2 d'AIG applicable ou des comptes décrits à l'article 1.1471-5(b)(2)(i)(A) du Règlement) ;
 - (iii) interdit ou pénalise les distributions ou les retraits faits avant la survenance de certains événements liés à la retraite, à l'invalidité ou au décès (sauf les distributions de roulement faites à des comptes décrits à l'article 1.1471-5(b)(2)(i)(A) du Règlement (dans le cas de comptes de retraite et de pension), à des comptes de retraite et de pension décrits dans un modèle 1 ou 2 d'AIG applicable ou à d'autres caisses de retraite décrites dans la présente partie ou dans un modèle 1 ou 2 d'AIG applicable) ; ou
 - (iv) limite les cotisations versées par les employés à la caisse de retraite en fonction du revenu gagné de l'employé ou impose un maximum annuel de 50 000 \$.

Partie XX Régimes de retraite exonérés (suite)

- c J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- a été établie afin de verser des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès (ou toute combinaison de celles-ci) à des bénéficiaires qui sont d'anciens employés d'un ou de plusieurs employeurs en contrepartie des services rendus par ces employés ;
 - compte moins de 50 participants ;
 - est parrainée par un ou plusieurs employeurs, chacun n'étant pas une entité d'investissement ni une EENF passive ;
 - les cotisations de l'employé et les cotisations de l'employeur à la caisse (compte non tenu des transferts d'actifs provenant d'autres régimes décrits dans la présente partie, des comptes de retraite décrits dans un modèle 1 ou 2 d'AIG applicable ou des comptes décrits à l'article 1.1471-5(b)(2)(i)(A) du Règlement) sont limitées en fonction du revenu gagné et de la rémunération de l'employé, respectivement ;
 - les participants qui ne sont pas des résidents du pays où la caisse est établie ou exerce ses activités n'ont pas droit à plus de 20 % de l'actif de la caisse ; **et**
 - est assujettie à la réglementation gouvernementale et dépose un rapport annuel sur ses bénéficiaires auprès des autorités fiscales compétentes dans le pays où la caisse est établie ou exerce ces activités.
- d J'atteste que l'entité décrite à la partie I est établie conformément à un régime de retraite qui satisfait aux critères énoncés à l'article 401(a), exception faite de l'exigence voulant que le régime soit financé par une fiducie créée ou établie aux États-Unis.
- e J'atteste que l'entité décrite à la partie I est établie exclusivement pour gagner un revenu au profit d'une ou de plusieurs caisses de retraite décrites dans la présente partie ou dans un modèle 1 ou 2 d'AIG applicable, des comptes décrits à l'article 1.1471-5(b)(2)(i)(A) du Règlement (dans le cas de comptes de retraite) ou des comptes de retraite décrits dans un modèle 1 ou 2 d'AIG applicable.
- f J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- est établie et parrainée par un gouvernement étranger, une organisation internationale, une banque centrale émettrice ou un gouvernement d'une possession des États-Unis (chacun au sens de l'article 1.1471-6 du Règlement) ou un propriétaire bénéficiaire exonéré décrit dans un modèle 1 ou 2 d'AIG applicable, afin de verser des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires ou à des participants qui sont des employés actuels ou passés de ce promoteur (ou les personnes désignées par ces employés) ; **ou**
 - est établie et parrainée par un gouvernement étranger, une organisation internationale, une banque centrale émettrice ou un gouvernement d'une possession des États-Unis (chacun au sens de l'article 1.1471-6 du Règlement) ou un propriétaire bénéficiaire exonéré décrit dans un modèle 1 ou 2 d'AIG applicable, afin de verser des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires ou à des participants qui ne sont pas des employés actuels ou passés de ce promoteur, mais qui sont en contrepartie des services personnels effectués pour le promoteur.

Partie XXI Entité de groupe non financière exclue

- 34 J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- est une société de portefeuille, un centre de trésorerie ou une société filiale de crédit dont la quasi-totalité des activités sont des fonctions décrites aux articles 1.1471-5(e)(5)(i)(C) à (E) du Règlement ;
 - est membre d'un groupe non financier décrit à l'article 1.1471-5(e)(5)(i)(B) du Règlement ;
 - n'est pas un établissement de dépôt ni un établissement de garde de valeurs (autre que pour les membres de son groupe étendu) ; **et**
 - ne fonctionne pas (et ne se présente pas) comme un fonds de placement, comme un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de prise de contrôle par emprunt ou un instrument de placement dont l'objectif est d'acquérir ou de financer des sociétés et de détenir par la suite une participation dans ces sociétés à titre d'immobilisations à des fins de placement.

Partie XXII Entreprise non financière en démarrage faisant l'objet d'une exception

- 35 J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- a été établie le (ou dans le cas d'un nouveau secteur d'activité, la date de la résolution du conseil approuvant le nouveau secteur d'activité) _____ (la date doit être située moins de 24 mois avant la date du paiement) ;
 - n'est pas encore exploitée à titre d'entreprise et n'a aucun historique d'activité ni ne fait des investissements dans des éléments d'actif dans le but d'exercer des activités autres que celles d'une institution financière ou d'EENF passive ; **et**
 - ne fonctionne pas (et ne se présente pas) comme un fonds de placement, comme un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de prise de contrôle par emprunt ou un instrument de placement dont l'objectif est d'acquérir ou de financer des sociétés et de détenir par la suite une participation dans ces sociétés à titre d'immobilisations à des fins de placement.

Partie XXIII Entité non financière faisant l'objet d'une exception en cours de liquidation ou en faillite

- 36 J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- a déposé un plan de liquidation, un plan d'arrangement ou a fait faillite à la date suivante : _____ ;
 - n'a pas exercé les activités d'une institution financière ou d'une EENF passive au cours des cinq dernières années ;
 - est en cours de liquidation ou émerge d'une restructuration ou d'une faillite dans l'intention de poursuivre ou de reprendre ses activités à titre d'entité non financière ; **et**
 - a fourni ou fournira des documents, comme un dépôt de bilan ou un autre document public, appuyant son affirmation, si elle demeure en faillite ou en liquidation pendant plus de 3 ans.

Partie XXIV EENF ouverte ou EENF affiliée d'une société ouverte

Cochez la case à la ligne 37a ou 37b, selon le cas.

- 37a J'atteste que :
- l'entité décrite à la partie I est une société par actions étrangère qui n'est pas une institution financière ; **et**
 - les actions de cette société par actions sont régulièrement négociées sur un ou plusieurs marchés boursiers établis, y compris _____ .
- b J'atteste que :
- l'entité décrite à la partie I est une société par actions étrangère qui n'est pas une institution financière ;
 - l'entité décrite à la partie I est un membre du même groupe étendu comme entité dont les actions sont régulièrement négociées sur un marché boursier établi ;
 - le nom de l'entité, dont les actions sont régulièrement négociées sur un marché boursier établi, est _____ ; **et**
 - le nom du marché boursier sur lequel les actions sont régulièrement négociées est ► _____ .

Partie XXV EENF territoriale faisant l'objet d'une exception

- 38 J'atteste que :
- l'entité décrite à la partie I est une entité qui a été établie dans une possession des États-Unis ;
 - tous les propriétaires de l'entité décrite à la partie I sont des résidents de bonne foi de la possession où l'EENF a été établie ou constituée ; **et**
 - l'entité décrite à la partie I :
 - (i) n'accepte pas les dépôts dans le cours normal de ses affaires bancaires ou similaires ;
 - (ii) ne détient pas, dans une grande mesure par rapport à ses autres activités, des avoirs financiers pour le compte d'autres personnes ; **et**
 - (iii) n'est pas une compagnie d'assurance (ou la société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui effectue des paiements à l'égard d'un compte financier ou qui a l'obligation de le faire.

Partie XXVI EENF active

- 39 J'atteste que :
- l'entité décrite à la partie I est une entité étrangère qui n'est pas une institution financière ;
 - moins de 50 % du revenu brut de cette entité au cours de l'année civile précédente est composé de revenus passifs ; **et**
 - moins de 50 % de l'actif détenu par cette entité est composé d'actifs produisant des revenus passifs ou détenu aux fins de la production de tels revenus (calculé comme la moyenne pondérée des pourcentages d'actifs passifs mesurés trimestriellement). Voir les instructions pour connaître la définition de « revenu passif ».

Partie XXVII EENF passive

- 40 J'atteste que l'entité décrite à la partie I :
- est une entité étrangère qui n'est pas une institution financière (cette catégorie comprend les entités établies dans une possession des États-Unis qui exercent (ou qui prétendent exercer) principalement des activités d'investissement, de réinvestissement ou de négociation de valeurs mobilières, de parts de sociétés de personnes, de marchandises, de contrats notionnels, de contrats d'assurance ou de rente, ou de quelque intérêt dans ceux-ci) ; **et**
 - utilise ce formulaire afin de transmettre des attestations de retenue ou d'autres documents et a fourni ou fournira un relevé des retenues fiscales, s'il y a lieu.

Partie XXVIII EENF déclarante directe parrainée

- 41 Nom de l'entité de parrainage : ► _____
- 42 J'atteste que l'entité décrite à la partie I est une EENF déclarante directe parrainée par l'entité décrite à la ligne 41.

Partie XXIX Attestation

Sous peine de parjure, je déclare avoir examiné les renseignements contenus dans ce formulaire et, pour autant que je sache, je déclare qu'ils sont véridiques, exacts et complets. De plus, j'autorise la distribution de ce formulaire à tout agent payeur fiscal qui contrôle, reçoit ou garde le revenu à l'égard duquel je produis ce formulaire ou à tout agent payeur fiscal qui peut effectuer des décaissements ou des paiements pour les montants pour lesquels je fournis ce formulaire.

Je conviens de soumettre un nouveau formulaire dans les 30 jours si l'une ou l'autre des attestations données dans ce formulaire devient incorrecte.

L'Internal Revenue Service n'exige votre consentement pour aucune des dispositions de ce document, sauf en ce qui a trait aux attestations requises pour établir : 1) votre statut d'intermédiaire admissible, d'intermédiaire non admissible, de succursale américaine de type spécifique, de société de personnes étrangère effectuant la retenue, de fiducie étrangère effectuant la retenue, de société de personnes étrangère n'effectuant pas la retenue, de fiducie simple étrangère n'effectuant pas la retenue ou de fiducie de cédant étrangère n'effectuant pas la retenue ; 2) votre statut en vertu du chapitre 4 ; ou 3) votre statut de prêteur de titres agréé.

Signer ici



Signature du particulier autorisé à signer pour le compte du propriétaire bénéficiaire

Date (MM-JJ-AAAA)

**Nom en
caractères
d'imprimerie**


